

Département de la Drôme

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

### Nombre des membres

Afférent au Syndicat	9
En exercice	9
Présent	8
Votant	8

Date de convocation : 07/05/2024

### Approbation des devis des travaux CVM 2024 et demandes de subventions

Délibération n°25-2024

Séance du 17 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept mai, le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 9h30 en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Marin DERNAT, Patrick GAUTHIER, Ludovic LACROIX, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Jean-Marc ROZIER, et Stéphane SARRAZIN.

Absents : Didier SAPET

Excusés et absents :

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de la Commande Publique,

CONSIDÉRANT :

L'obligation de réaliser des travaux sur les canalisations relargant du CVM : Renouvellement et Remplacement de Canalisation d'Eau Potable afin d'assurer la continuité du service sur les commune de SAINT AVIT et MORAS EN VALLOIRE suite au analyse de non-conformité et les délais accordé afin de régulariser la situation.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le devis de Veolia la reprise du réseau AEP et 3 branchements sur la commune de MORAS EN VALLOIRE pour un montant total 35 540.55 € HT.
- APPROUVE le devis de Veolia la reprise du réseau AEP et 4 branchements sur la commune de SAINT AVIT pour un montant total 72 863.96 € HT.
- SOLLICITE les financements les plus élevés possibles auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Département de la Drôme pour la réalisation de ces opérations
- SOLLICITE les financements les plus élevés possibles auprès de l'État, au titre de la DETR 2024 pour la réalisation de ces opérations
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces constitutives du marché et tous les documents s'y rapportant.
- DIT que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet et au trésorier payeur de la commune,
- DIT que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Président,  
David BOUVIER

